



Assemblée générale

Soixante-treizième session

26^e séance plénière

Vendredi 26 octobre 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

En l'absence de la Présidente, M. Bahr Aluloom (Iraq), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 30 de l'ordre du jour

L'espace comme moteur de développement durable

Projet de résolution (A/73/L.6)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.6.

M^{me} Ramírez de Arellano y Haro (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale au nom de mon pays, le Mexique, qui a l'honneur cette année de présider le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS).

Cette année, dans le cadre de la soixante et unième session du Comité, nous avons célébré le cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – UNISPACE+50. Le débat de haut niveau, ouvert à tous les États Membres, a réuni 93 États, un certain nombre d'entités et d'institutions spécialisées des Nations Unies, et un large éventail d'organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de l'espace. Comme l'a montré son anniversaire couronné de succès en juin, UNISPACE+50 a favorisé des discussions

sur l'élaboration de nouvelles orientations pour la gouvernance mondiale des activités spatiales et sur le renforcement des capacités de tous les États, du Comité lui-même et du Bureau des affaires spatiales à répondre aux nouvelles réalités, difficultés et possibilités dans le domaine spatial.

Les outils à caractère spatial sont fondamentaux pour réaliser les cibles et les indicateurs des 17 objectifs de développement durable. La communauté spatiale doit œuvrer collectivement à la concrétisation de ces objectifs dans l'intérêt de tous, et notamment des pays en développement. Je me dois aussi de mentionner qu'outre ces objectifs nous avons également à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, pour citer certains points liés aux activités spatiales et à leur incidence sur nous tous qui habitons la Terre et le système solaire.

Les États qui ont pris part au débat de haut niveau ont adopté le projet de résolution intitulé « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable » (A/73/L.6), et l'ont recommandé à l'examen de l'Assemblée, au titre du point 30 de son ordre du jour. Il reste à élaborer un programme « Espace 2030 », crucial pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En nous fondant sur les piliers que constituent l'économie, la société, l'accessibilité et la diplomatie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-34314(F)



Document adapté

Merci de recycler



spatiales, nous nous embarquons aujourd'hui dans un processus du COPUOS, la plateforme unique où débattre des questions relatives à toutes les activités spatiales, afin d'intégrer un programme mondial visant à mieux sensibiliser à l'espace en vue de relever les défis de l'humanité et de la croissance de la société. Je remercie les pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution susmentionné, et l'Assemblée générale de l'avoir soutenu.

M. Carrillo Gómez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de la délégation de la République du Paraguay, qui se réjouit des progrès accomplis quant à la présentation d'une vision globale, inclusive et stratégiquement orientée sur le renforcement de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, ainsi que de l'initiative du Mexique de déposer le projet de résolution A/73/L.6, sur lequel nous allons nous prononcer aujourd'hui.

La République du Paraguay adhère aux principes de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques dans l'intérêt de toute l'humanité, et en particulier pour réaliser le développement durable, sans faire de laissés-pour-compte, de manière à assurer la réduction des risques de catastrophe et à faire face aux conséquences des changements climatiques. Le Paraguay renonce à la menace et à l'emploi de la force dans ses relations internationales, s'efforce de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et souligne la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité à l'échelle internationale pour les dommages causés par des activités spatiales et de continuer de travailler à la conception d'un régime juridique approprié à cet égard. Forte de cette conviction, la République du Paraguay a présenté sa candidature au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS).

Pour que l'espace soit un moteur et un élément décisif de la concrétisation des objectifs de développement durable, comme il en a été question à la session de 2018 du COPUOS, de son sous-comité scientifique et technique et de son sous-comité juridique, il faut renforcer la coordination et l'appui à tous les niveaux internationaux, y compris par un meilleur accès aux données, applications et infrastructures spatiales. La délégation paraguayenne exhorte les délégations de tous les États Membres à œuvrer de concert pour exploiter et renforcer les possibilités de coopération

internationale offertes par l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que par le développement et les applications des sciences et technologies spatiales.

Tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique, doivent participer et contribuer à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, et en bénéficier. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de prendre particulièrement en considération les besoins des pays en développement, notamment pour renforcer leurs capacités d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques sans discrimination, sur un pied d'égalité et dans le respect du droit international. Il importe selon nous de mobiliser la coopération internationale à cette fin.

Dans cet esprit, le Gouvernement paraguayen, qui a récemment ratifié le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, contribuant ainsi à son universalisation, a également créé l'Agence spatiale paraguayenne, composée d'institutions publiques et privées, avec pour objectif de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques visant à développer les activités spatiales nationales et de tirer profit de l'espace extra-atmosphérique par l'intermédiaire de son utilisation pacifique. L'Agence spatiale paraguayenne, qui opère depuis 2017, élabore actuellement sa politique spatiale et son programme national d'activités spatiales et fait la promotion d'initiatives tendant à coopérer avec des institutions similaires dans d'autres États, comme dernièrement avec l'Agence spatiale mexicaine et la Commission nationale des activités spatiales de l'Argentine.

Enfin, convaincue de l'importance du travail du Bureau des affaires spatiales dans la mise en place de capacités nationales, et de sa pertinence comme plateforme de coopération entre États, la délégation paraguayenne encourage la fourniture au Bureau de ressources adaptées et suffisantes pour les activités de renforcement des capacités des États dans le domaine de la science et de la technologie spatiales et de leurs applications et en ce qui concerne le renforcement des législations et politiques spatiales.

M^{me} AlZaabi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je suis pour l'adoption du projet de résolution A/73/L.6, intitulé « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace

extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable ». Je tiens aussi à exprimer notre satisfaction quant aux efforts déployés pour l'organisation du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), qui a été une occasion importante de passer en revue plus de 50 ans d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en plus de définir le rôle futur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) en termes de gouvernance mondiale de l'espace extra-atmosphérique.

Les Émirats arabes unis ont joué un rôle actif en vue d'assurer le succès de la Conférence UNISPACE+50, convaincus qu'il importe d'atteindre les objectifs de développement durable. Nous sommes conscients que le rôle de l'espace extra-atmosphérique est important. C'est pourquoi nous avons accueilli, en 2016 et 2017, deux des trois forums préparatoires d'UNISPACE+50, sur le thème « L'espace extra-atmosphérique comme moteur du développement économique et social durable ». Il en a résulté l'adoption de la Déclaration de Dubaï, qui comporte beaucoup de recommandations importantes qui seront adoptées dans le cadre du programme « Espace 2030 » de l'ONU. En plus de participer aux sessions d'examen de la Conférence, les Émirats arabes unis ont pris part à l'organisation de l'exposition UNISPACE+50, ainsi qu'à une manifestation consacrée aux Émirats arabes unis et à UNISPACE+50.

Les Émirats arabes unis travaillent à l'établissement d'un secteur robuste et durable de l'espace extra-atmosphérique qui appuiera les efforts régionaux et internationaux de promotion de l'exploration spatiale. Cela aidera à la mise au point de technologies avancées susceptibles d'avoir une incidence positive sur la vie des peuples et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

L'espace extra-atmosphérique est l'un des plus importants domaines où notre État investit pour offrir un avenir prometteur aux générations futures. Les Émirats arabes unis ont élaboré des plans et des politiques concernant l'espace extra-atmosphérique qui s'étendent sur 100 ans. Le plus important d'entre eux est notre programme Mars 2117, qui comprend la construction de la première ville humaine sur Mars d'ici à 2117.

Compte tenu du rôle important que jouent les jeunes dans l'édification et la préparation de l'avenir, et des possibilités et défis propres au secteur de l'espace extra-atmosphérique, les Émirats arabes unis ont mis

au point une stratégie visant à former leurs jeunes ressortissants dans ce domaine, afin d'en faire des partenaires actifs et indispensables dans les efforts déployés aux niveaux local, régional et international dans l'optique d'une exploration et d'une exploitation pacifiques de l'espace. Dans ce contexte, mon pays a créé à l'intention des jeunes des Émirats arabes unis un conseil pour une agence spatiale qui vise à encourager les efforts des jeunes gens émirites de l'agence et leur fournit une plateforme où ils peuvent échanger leurs idées et leurs aspirations relativement à l'espace, leur permettant ainsi de proposer des concepts novateurs et d'obtenir de l'aide pour les mettre en œuvre. Dans le cadre de notre programme d'astronautes, deux jeunes Émiriens ont récemment été choisis pour être les premiers Arabes à participer aux activités de la Station spatiale internationale en vue de réaliser des projets d'exploration spatiale.

Afin de mettre en œuvre nos plans de formation d'une nouvelle génération d'Émiriens capable de mener à bien des projets spatiaux ambitieux au cours de la prochaine décennie, un grand nombre de jeunes ingénieurs émiriens, hommes et femmes, parmi les meilleurs, ont conçu et exécuté le projet KhalifaSat, le premier satellite fabriqué aux Émirats arabes unis à des fins de suivi. Alia Al-Mansouri, une étudiante émirienne, a mené une expérience spatiale scientifique qui a remporté le premier prix d'un concours organisé à Abou Dhabi sur le thème « Les gènes dans l'espace ». La National Aeronautics and Space Administration lancera une fusée Falcon 9 transportant l'expérience d'Al-Mansouri, ce qui va sans aucun doute inciter ses camarades à réaliser plus d'expériences de cette nature.

L'année 2020 sera une année exceptionnelle pour les jeunes Émiriens engagés dans le secteur spatial, car mon pays accueillera la Conférence internationale sur la navigation spatiale à Dubaï. Nous serons le premier État arabo-islamique à accueillir cette conférence, qui s'est tenue pour la première fois en 1950. Cette année-là, nous lancerons également la première sonde arabo-islamique vers Mars, ce qui fera de nous l'un des neuf États qui cherchent à explorer cette planète. La sonde Hope permettra d'acquérir des connaissances scientifiques, de créer des applications spatiales et de trouver des ressources humaines hautement compétentes dans les Émirats. D'ici à 2020, plus de 150 ingénieurs émiriens, hommes et femmes, contribueront à ce projet.

Enfin, en tant que représentant de la jeunesse émirienne, je tiens à assurer l'Assemblée que nous

continuerons de travailler avec diligence pour créer un avenir meilleur et plus prometteur pour les générations futures dans tous les secteurs, et pas seulement celui de l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à intensifier ses efforts visant à autonomiser les jeunes et à investir en eux. Les jeunes ont un potentiel important et des capacités illimitées qui, s'ils sont utilisés de manière constructive, peuvent bâtir des sociétés prospères et stables

M^{me} Mozolina (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie appuie l'adoption par l'Assemblée aujourd'hui du projet de résolution A/73/L.6, intitulé « Cinquantenaire de la première conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable ».

Les préparatifs de la conférence célébrant le cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE + 50) ont été enrichissants et importants tant pour la compréhension des domaines d'activité du Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphériques sur lesquels les États se sont entendus que sur ceux pour lesquels il existe des positions divergentes. Certains États, en particulier, se sont opposés au renforcement des dispositions du projet de résolution relatives à l'élaboration de réglementations internationales sur les activités spatiales, convaincus de la nécessité de mettre au point des systèmes de réglementation exclusivement nationaux. Nous estimons qu'une réglementation nationale doit effectivement être élaborée, mais elle doit être mise en œuvre de manière à ne pas entrer en conflit avec les normes et règles internationales. De plus, d'importantes divergences de vues ont été exprimées à propos de l'introduction dans le lexique politique, il y a quelques années, de l'expression « gouvernance mondiale des activités spatiales ». Nous pensons qu'il serait bon que la définition de cette expression soit clarifiée dans le cadre du Comité. Nous espérons que les efforts que déploient des États pour mettre en œuvre le projet de résolution contribueront au développement de la coopération internationale en matière d'exploration de l'espace extra-atmosphérique et, en définitive, à la réalisation du programme de développement durable. Cependant, il faut s'efforcer de traiter systématiquement le problème de la sécurité des activités dans l'espace extra-atmosphérique et celui de la sécurité dans l'espace en général.

Pour atteindre les objectifs fixés par UNISPACE+50, il faut notamment tenir un grand nombre de « forums de haut niveau » organisés par le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies en coopération avec les pays hôtes. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'instauration de ce type de dialogue. Avec l'ONU, nous avons nous-mêmes organisé avec succès à Moscou, en septembre, la première Conférence des Nations Unies sur le droit de l'espace et la politique spatiale, à laquelle ont participé plus de 200 représentants de divers pays, universités et entreprises.

D'une manière générale, mon pays attache une grande importance aux questions liées à la promotion de la mise en œuvre du programme de développement durable via des activités dans l'espace extra-atmosphérique. Notre politique gouvernementale stipule que les résultats des activités spatiales doivent être utilisés pour le développement socio-économique de la Fédération de Russie et de ses régions, d'ici à 2030 et au-delà. Cette année, les bases spatiales russes ont lancé 10 fusées mettant en orbite 22 engins spatiaux, dont 10 étrangers. Dans le cadre de ses recherches spatiales fondamentales, la Fédération de Russie dirige ExoMars, un projet international d'exploration de Mars, ainsi que des projets d'exploration de la lune avec des engins spatiaux automatiques. Nous poursuivons nos activités dans le domaine des vols spatiaux habités, domaine dans lequel nous sommes un leader mondial. Des travaux sont actuellement en cours sur une nouvelle génération de vaisseaux spatiaux de transport habités de Federatsia conçus pour envoyer des personnes et des marchandises vers des stations en orbite autour de la Terre et vers la lune.

Nous travaillons activement sur les questions liées à la réglementation normative et juridique des activités spatiales, et nous nous employons en particulier à améliorer le système d'enregistrement des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'à étudier, sur la base de notre expérience, les options possibles pour la mise en œuvre des directives à long terme pour la viabilité des activités spatiales.

Comme les autres participants aux activités spatiales, la Russie attache une grande importance au développement de la coopération internationale, notamment dans des domaines tels que la coopération scientifique et technique, la formation du personnel et des cosmonautes, le développement en commun de la technologie spatiale et de ses composantes et la réalisation de travaux communs dans l'espace. Cela

comprend également la surveillance des objets et des événements dans l'espace à proximité de la Terre, ainsi que l'état général de l'environnement spatial à proximité de la Terre. Nous sommes convaincus, en effet, que le Comité peut devenir une plateforme d'échange d'expériences sur un large éventail d'activités spatiales menées dans l'intérêt du développement durable.

M. Hodgkins (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En 1958, peu de temps après que le lancement des satellites en orbite terrestre eut donné une nouvelle intensité à la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies a créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) dans l'espoir que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ne deviendrait pas une extension des rivalités nationales et qu'elle serait plutôt mise au profit de l'humanité. Reconnaissant que l'espace est une nouvelle frontière de l'activité humaine, à la fois prometteuse et dangereuse, les nations cherchaient à mettre en place, dans le cadre de l'ONU, une structure qui favoriserait la coopération et le partage des avantages.

Au cours des six dernières décennies, le Comité a suivi ces principes pour élaborer et appuyer les quatre principaux traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique et pour promulguer de nouveaux principes consensuels et juridiquement contraignants concernant les activités spatiales qui, d'ici la fin de la présente réunion, comprendront un ensemble de directives volontaires pour la viabilité à long terme des activités spatiales. Ce faisant, le Comité continue d'apporter d'importantes contributions au cadre de gouvernance mondiale de l'espace extra-atmosphérique. Le COPUOS a également joué un rôle de catalyseur en encourageant la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales et en favorisant l'échange d'informations entre pays développés et pays en développement sur les dernières avancées de l'exploration et des applications spatiales.

Le programme spatial des États-Unis est né au plus fort de la guerre froide, à une époque où les craintes d'une course dans l'espace entre superpuissances avaient atteint leur apogée. Heureusement, ces craintes se sont dissipées en grande partie grâce aux informations recueillies et transmises par les satellites. Aujourd'hui, nous pouvons considérer nos activités spatiales avant tout comme un instrument de progrès humain. Au cours des six dernières décennies, le Comité, qui a un nombre croissant de membres, a continué d'être la tribune de premier plan de l'ONU en faveur de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace. La phase la plus

récente de périple que nous entreprenons ensemble est la session de 2018 du COPUOS, de son sous-comité scientifique et technique et de son sous-comité juridique (UNISPACE+50), qui a célébré le cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE +50), tenue en 1968.

Avec le recul, UNISPACE I, qui s'est tenue onze mois à peine avant le premier alunissage d'êtres humains, a permis de faire connaître l'immense potentiel des avantages de l'espace pour toute l'humanité. UNISPACE II, tenue en 1982, a poursuivi ces efforts, en particulier pour promouvoir les applications des technologies spatiales dans les pays en développement. UNISPACE III, tenue en 1999, a pris en compte le nombre croissant de pays en développement participant à des activités spatiales. S'appuyant sur le succès d'UNISPACE III, UNISPACE+50 a reconnu l'importance grandissante de la participation du secteur privé à l'exploration et aux applications spatiales. Nous avons été satisfaits de l'ampleur et de la portée des sujets abordés, ainsi que des exposés présentés par d'éminents scientifiques, des responsables gouvernementaux et des représentants du secteur privé.

UNISPACE+50 a perpétué cet héritage impressionnant de la manière dont les gouvernements, l'ONU et la société civile peuvent s'associer pour faire progresser les applications spatiales novatrices au profit de tous. À cette fin, les États-Unis se sont félicités du succès de la commémoration d'UNISPACE+50 qui s'est déroulée dans le cadre de la soixante et unième session du COPUOS en juin. Nous avons été particulièrement heureux qu'UNISPACE+50 ait lancé un processus permettant au Comité d'élaborer un programme « Espace 2030 » au cours des deux prochaines années, fixant ainsi le cap des travaux du Comité jusqu'en 2030.

Ma délégation souhaite prendre note des progrès réalisés au cours de la première réunion du Groupe de travail sur l'élaboration du programme « Espace 2030 », qui s'est tenue à Vienne du 1^{er} au 5 octobre. À cet égard, les États-Unis tiennent à remercier l'Ambassadrice Maria Sabbatini, de l'Italie, et l'Ambassadeur Dumitru-Dorin Prunariu, de la Roumanie, pour le leadership remarquable dont ils ont fait preuve lors de la première réunion, qui a débouché sur l'élaboration d'un programme et de méthodes de travail qui ont placé le Groupe de travail sur la voie du succès à partir de l'année prochaine.

Les États-Unis attendent avec intérêt de continuer à participer à ces efforts pour élaborer un document visionnaire qui jettera les bases des travaux futurs du Comité et de ses sous-comités, en tenant compte des nouvelles orientations prises par les États Membres pour quitter l'orbite terrestre basse et se diriger vers la lune, Mars et d'autres corps célestes, ainsi que d'incorporer des entreprises commerciales nouvelles et innovantes.

M. Ghaniei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : De nos jours, les sciences et techniques spatiales sont un élément indispensable de notre vie quotidienne. Notre dépendance à leur égard pourrait être comparée à notre dépendance à l'air, aux mers et aux océans. C'est pour cette raison que l'espace extra-atmosphérique est considéré comme le patrimoine et le domaine communs de l'humanité tout entière. Il doit être exploré et utilisé au profit des générations présentes et futures de tous les peuples, et tous les pays doivent être libres de l'explorer, de l'utiliser et d'y accéder sur un pied d'égalité, ce qui est le droit inaliénable de tout État, quel que soit son degré de développement économique ou scientifique.

Par conséquent, étant un des membres fondateurs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), l'Iran souligne qu'il importe de veiller à la pleine application des principes universellement convenus concernant l'espace. C'est la seule approche par laquelle nous pouvons garantir l'utilisation durable et équitable de l'espace par tous les États. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de principes tels que l'égalité, la non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique par des revendications de souveraineté, d'utilisation, d'appropriation ou d'autres moyens, la coopération non discriminatoire dans les activités spatiales et la non-intervention et la non-ingérence dans les activités des États visant à explorer et utiliser l'espace à des fins pacifiques. Ces principes doivent être totalement respectés par tous.

Ainsi, l'accès à l'espace grâce aux sciences et aux technologies spatiales et leurs applications doivent être ouverts à tous les États sans discrimination d'aucune sorte. Ce sont des outils indispensables au développement durable. À cette fin, et compte tenu du fait que les pays en développement ont grand besoin d'utiliser les sciences et les techniques spatiales pour leur développement socio-économique, il faut encourager la coopération avec les pays en développement dans les activités spatiales. De même, il faut favoriser et garantir

le transfert non discriminatoire de la science, du savoir-faire et de la technologie connexes.

En outre, l'Iran attache une grande importance à la viabilité à long terme des activités spatiales, dont il est indispensable de tenir compte dans ces activités et qui doit être observée par tous. Toutefois, la viabilité à long terme ne doit pas servir de prétexte pour imposer des limites aux activités spatiales des pays en développement.

L'égalité est l'un des principes les plus importants du droit international de l'espace, qui doit être strictement appliqué. Par exemple, l'exploitation de l'orbite géostationnaire doit être rationalisée et mise à la disposition de tous les États sur un pied d'égalité et sans discrimination aucune. Malheureusement, la réglementation actuelle concernant l'attribution des créneaux sur cette orbite, qui opère essentiellement selon la règle du premier arrivé, premier servi, a limité la capacité de nombreux pays à accéder à l'orbite géostationnaire. En effet, bon nombre de créneaux orbitaux ne sont occupés que par les pays les plus développés. À l'heure actuelle, les pays en développement ont donc peu de chances d'avoir accès à l'espace extra-atmosphérique et de positionner leurs propres géosatellites dans des créneaux orbitaux appropriés, ce qui signifie qu'ils sont privés de services satellitaires plus utiles et n'ont pas la possibilité de profiter des avantages des orbites géostationnaires. C'est une inégalité qui doit prendre fin.

L'un des principes cardinaux du droit spatial international est que l'espace extra-atmosphérique doit être exploré et utilisé uniquement à des fins pacifiques. Toute tentative de militariser l'espace extra-atmosphérique ou d'y positionner des armes remettrait gravement en cause ce principe.

L'annonce par les États-Unis de leur intention de créer une nouvelle force militaire pour l'espace extra-atmosphérique est un fait nouveau alarmant. Comme l'ont déclaré les responsables américains, ils cherchent à dominer l'espace, qu'ils voient comme un domaine de guerre, et comptent travailler à l'élaboration d'un système d'armes basées dans l'espace. Pareilles politiques et mesures accroissent le risque d'une course aux armements ou même d'un conflit à proprement parler dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous devrions tout faire pour que l'espace extra-atmosphérique soit exploré et utilisé uniquement à des fins pacifiques. Dans ce contexte, l'Iran appuie sans

réserve la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais terminer en soulignant que promouvoir la meilleure utilisation des sciences et techniques spatiales, assurer la viabilité des activités relatives à l'espace extra-atmosphérique et veiller à ce que l'espace reste une zone de paix sont autant de tâches qui relèvent d'une responsabilité partagée. Nous devrions nous acquitter de cette responsabilité de façon responsable.

M^{me} Chan (Canada) (*parle en anglais*) : L'espace apporte en abondance tout un éventail de bénéfices uniques et fondamentaux pour la Terre. À mesure que la communauté spatiale poursuivra ses entreprises d'exploration de l'espace, celui continuera d'être une source d'inspiration et d'innovation et de donner lieu à des applications dans la vie de tous les jours au profit de l'humanité.

(l'oratrice poursuit en français)

Le Canada, par le biais de son programme spatial national, s'engage pleinement et s'emploie activement à faire en sorte que les sciences et technologies spatiales offrent des avantages sociaux et économiques fondamentaux à tous les Canadiens, ainsi qu'à la communauté mondiale.

(l'oratrice reprend en anglais)

Ces trois dernières années, dans le cadre des préparatifs du cinquantième de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et le Bureau des affaires spatiales ont encouragé avec succès l'utilisation de l'espace comme moteur de développement durable et fait ressortir plus avant sa contribution sans équivalent à la réalisation nécessaire des objectifs de développement durable. Le débat de haut niveau d'UNISPACE+50, qui s'est tenu en juin à Vienne, a été pour la communauté internationale une excellente occasion de mettre en avant et à l'honneur les avantages socioéconomiques de l'espace. De la surveillance écologique à la gestion des catastrophes, en passant par l'agriculture, la connectivité rurale et la création d'emplois, l'espace profite énormément à la population mondiale et à la planète et constitue un facteur dynamique du développement durable.

(l'oratrice poursuit en français)

Le Canada est honoré d'avoir joué un rôle de premier plan tout au long du processus préparatoire d'UNISPACE+50. En tant que Président du COPUOS pour l'exercice biennal 2016-2017 et responsable des priorités thématiques 4 et 5, sur la météo spatiale et l'espace et la santé mondiale, le Canada s'est efforcé d'apporter une contribution significative à UNISPACE+50 et à l'élaboration d'un programme « Espace 2030 » pour le Comité, ses sous-comités et le Bureau. Au cours des trois dernières années, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les collègues du COPUOS et du Bureau des affaires spatiales pour obtenir des résultats remarquables. En plus de souligner les nombreux avantages de l'espace, le Canada considère UNISPACE+50 comme une excellente occasion de faire face à l'évolution rapide du programme spatial et au rôle unique joué par le Comité et le Bureau dans la coopération spatiale internationale et la gouvernance mondiale des activités spatiales. Nous appuyons entièrement l'adoption du projet de résolution A/73/L.6.

(l'oratrice reprend en anglais)

Le processus d'UNISPACE+50 n'est pas encore terminé. Par l'intermédiaire de son groupe de travail de suivi chargé d'élaborer un programme « Espace 2030 », le Canada continuera de s'attacher à promouvoir l'utilisation et le développement pacifiques de l'espace, à renforcer les connaissances sur l'espace par la science et à faire en sorte que les sciences et techniques spatiales apportent des avantages sociaux et économiques à tous, l'accent étant mis sur la promotion de la diversité et des femmes dans l'espace.

Le Canada est déterminé à faire des progrès concrets et mesurables sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans bien des cas, rendre compte de ces progrès nécessitera des données et des informations dérivées d'actifs spatiaux. Deuxième plus grand territoire au monde, le Canada est lourdement tributaire de l'observation de la Terre comme source d'information essentielle, et parfois unique. L'expertise canadienne de longue date et de pointe en matière d'observation de la Terre depuis l'espace est cruciale pour prendre des décisions dans le domaine du développement durable.

Par exemple, les données d'observation de la Terre depuis l'espace se révèlent capitales pour fournir des informations fiables sur les conditions dans l'Arctique. Pour les communautés du nord, l'aptitude à se déplacer

en sécurité sur la glace de mer côtière est un élément essentiel de leur quotidien, sachant que cela devient de plus en plus dangereux en raison des changements climatiques. Étant donné que ces régions sont vastes, reculées et isolées, l'observation de la Terre est souvent le seul moyen rentable et techniquement faisable d'obtenir des informations fiables sur l'état de la glace.

En outre, au cours des quelques mois à venir la troisième génération du programme canadien de Satellite à radar à synthèse d'ouverture (RADARSAT), la mission Constellation RADARSAT, sera lancée. Elle aura un rôle important à jouer pour appuyer et suivre les progrès relatifs aux objectifs de développement durable. La mission revisitera quotidiennement le vaste territoire et les approches maritimes du Canada et offrira un accès journalier à 90 % de la surface mondiale. Elle soutiendra nos efforts de surveillance de nos voies d'eau côtières et de nos terres septentrionales qui changent, en donnant des renseignements précieux sur la façon dont ces régions réagissent à la fois aux changements climatiques et au développement croissant des ressources.

Bien que les avancées et les engagements nationaux revêtent un caractère capital pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, nous devons impérativement continuer de mettre en commun nos expertises respectives et travailler ensemble à l'échelle régionale et mondiale pour réussir. Nul pays ne peut le faire seul.

La délégation canadienne tient une fois encore à féliciter l'ONU de continuer à engager tous les gouvernements à collaborer pour mettre fin à la pauvreté, bâtir des sociétés plus prospères et pacifiques, et protéger notre planète.

Le Canada est fier de soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les travaux du COPUOS et du Bureau des affaires spatiales sur le programme « Espace 2030 ». Nous continuerons de tirer profit de l'espace et des actifs spatiaux afin de concourir à la bonne réalisation des objectifs de développement durable et, ce faisant, d'accroître les bénéfices socioéconomiques pour l'humanité. En tant qu'outil innovant et inspirant en faveur de la paix, de la diplomatie et de la collaboration entre les nations, l'espace est vu et s'affirmera de plus en plus comme un moteur de développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.6, intitulé « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution, et outre les délégations dont la liste figure dans le document publié sous la cote A/73/L.6, les pays ci-après se sont portés coauteurs du projet de résolution : Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Émirats arabes unis, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Guinée, Israël, Italie, Japon, Malaisie, Malawi, Paraguay, Portugal, Singapour, Thaïlande, Ukraine et Uruguay.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/73/L.6?

Le projet de résolution A/73/L.6 est adopté (résolution 73/6).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux membres qui souhaitent faire des explications de position après l'adoption de la résolution, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hodgkins (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit totalement à la résolution 73/6 concernant le cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous voudrions toutefois expliquer nos vues au sujet de trois parties de la résolution, sans que cela signifie que nous ayons la moindre objection quant au texte adopté.

Les États-Unis reconnaissent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme un cadre mondial de développement durable qui peut aider les pays à œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité mondiales. Nous saluons cet appel à la responsabilité partagée, y compris la responsabilité nationale, dans le cadre du Programme 2030, et mettons l'accent

sur le fait que tous les pays ont un rôle à jouer pour concrétiser cette vision. Le Programme 2030 prévoit que chaque pays doit s'atteler à la mise en œuvre du Programme conformément à ses propres politiques et priorités nationales.

Les États-Unis soulignent également que le paragraphe 18 du Programme 2030 engage les pays à mettre en œuvre le Programme de façon conforme aux droits et obligations des États selon le droit international. Nous insistons également sur notre reconnaissance mutuelle, au paragraphe 58, que le Programme 2030 doit respecter l'indépendance des mandats des autres mécanismes et institutions, y compris les négociations, sans préjudice des uns ou des autres, et qu'il ne porte pas préjudice ni ne sert de précédent aux décisions et mesures en cours dans d'autres instances.

En ce qui concerne le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui est aussi mentionné dans la résolution 73/6, les États-Unis réaffirment leur opinion sur cet instrument, telle qu'indiquée dans leur explication de position faite à Sendai en mars 2015. Nous sommes un fervent partisan des initiatives de réduction des risques de catastrophe qui visent à réduire les pertes en vies humaines et les impacts sociaux et économiques des catastrophes. Cette assistance aide les bénéficiaires à bâtir une culture de

préparation, à promouvoir une résilience accrue et à atteindre l'autonomie.

Enfin, s'agissant des références précises qui sont faites dans la résolution 73/6 à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, nous tenons à faire l'observation suivante : nous notons que les États-Unis ont annoncé qu'ils entendaient se retirer de l'Accord dès qu'ils seraient en droit de le faire, conformément aux dispositions de l'Accord, à moins que ne soient définies des conditions satisfaisantes pour un nouvel engagement. Par conséquent, ce qui est dit de l'Accord de Paris dans la résolution est sans préjudice des positions des États-Unis. Nous reconnaissons que les changements climatiques sont un problème mondial complexe et affirmons notre appui à la promotion de la croissance économique et à l'amélioration de la sécurité énergétique, en même temps qu'à la protection de l'environnement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 30 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 55.